

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'INAMI débloque 15.000.000 € pour le dépistage de la trisomie 21¹. Quel budget pour l'accompagnement?

∴ Qui sommes-nous ?

Inclusion asbl, Inclusie Vlaanderen et l'ANAHM asbl sont des associations de défense et de promotion des droits des personnes en situation de handicap mental.

∴ Contexte

La ministre de la Santé Maggie De Block a récemment annoncé que 15.000.000 € seraient débloqués pour le remboursement du test de dépistage prénatal non-invasif (DPNI).

∴ Notre position

Nous respectons entièrement la liberté des familles qui doivent faire face au choix, toujours difficile, de poursuivre ou non une grossesse après qu'un diagnostic prénatal a été posé. Ce choix leur appartient pleinement. Par ailleurs, ce remboursement plus large permet également à toutes les familles qui le souhaitent de bénéficier d'un dépistage gratuit et sans risque. Cependant, en tant qu'associations de personnes en situation de handicap mental, le message de la ministre passe mal.

∴ Pas d'argent pour l'accompagnement !

Nos asbl soutiennent les familles au quotidien pour surmonter les obstacles qu'elles rencontrent pour que leurs enfants, leurs frères ou leurs sœurs avec un handicap mental puissent participer, comme tout le monde, à une vie sociale ordinaire.

Et pour cela, des moyens sont plus que nécessaires en ce qui concerne **l'accompagnement des familles lors de l'annonce du handicap²** et pour **l'accompagnement de l'enfant dès sa naissance** et tout au long de la vie.

¹ <http://bit.ly/2qWlftn>

² Inclusion asbl a mis en place un groupe d'écoute et d'information afin de permettre à de futurs parents dont un diagnostic prénatal de trisomie 21 a été posé de rencontrer un duo composé d'un parent et d'un professionnel afin de leur poser toutes leurs questions concernant la trisomie 21.

Depuis des années, nous demandons que l'INAMI prenne en charge le remboursement de la logopédie³ pour les enfants avec un quotient intellectuel inférieur à 86, ce qui n'est pas le cas actuellement. Réponse de la ministre : pas de budget.

Depuis des années, la consultation multidisciplinaire des Cliniques Universitaires Saint-Luc demande un soutien afin de financer ce suivi médical global. Réponse de la ministre : pas de budget.

Quel message la ministre Maggie De Block envoie-t-elle à ces parents en accordant uniquement un budget pour le dépistage mais rien pour l'accompagnement?

Qu'un dépistage sans risque puisse se faire, bien sûr. Mais le dépistage en lui-même n'empêchera pas la naissance d'enfants porteurs d'une déficience intellectuelle. Une telle politique doit donc permettre à tous ces enfants qui fréquentent déjà aujourd'hui, ou fréquenteront demain, les crèches, les écoles et qui font partie intégrante de notre société d'être soutenus dans leur différence.

C'est d'ailleurs l'engagement que la Belgique a souscrit en ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées !

+ INFOS, INTERVIEWS & TÉMOIGNAGES

Inclusion asbl

Avenue Albert Giraud 24 – 1030 Schaerbeek

02/247.28.11

www.inclusion-asbl.be

Inclusie Vlaanderen

Avenue Albert Giraud 24 – 1030 Schaerbeek

02/247.28.20

www.inclusievlaanderen.be

ANAHM asbl

Avenue Albert Giraud 24 – 1030 Schaerbeek

02/247.28.11

³ Voir recommandation à la ministre Maggie De Block <http://www.inclusion-asbl.be/images/pdf/recommandation%20logopdie.pdf>